



Extrait du OIEau

<http://www.iowater.org/oieau/organisation-de-l-eau/reglementation-principales/les-directives-europeennes/article/les-directives-europeennes>

Les directives européennes

- OIEau - Organisation de l'Eau - Règlementation - Principales directives européennes et lois françaises - Les directives européennes -

Date de mise en ligne : jeudi 10 décembre 2015

Description :

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et les autres Directives du domaine de l'eau

OIEau

Principaux textes :

- [Directive 2000/60/CE](#) du 23 octobre **2000** établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (et [Directive 2008/32/CE](#) modifiant la directive 2000/60/CE)

La **DCE** a pour objectif général d'atteindre d'ici à 2015 un "bon état" écologique et chimique des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen. Il faut parvenir à :

- gérer durablement les ressources en eau,
- préserver les écosystèmes aquatiques, les eaux souterraines de toute pollution,
- approvisionner la population en eau potable de bonne qualité,
- limiter les rejets polluants de toute planifier et programmer sa gestion,
- associer les usagers.

Autres Directives

- [Directive du Conseil n° 75/440/CEE](#) du 16 juin **1975** concernant la qualité requise des **eaux superficielles** destinées à la production d'eau alimentaire dans les États membres (abrogée par la directive-cadre sur l'eau depuis fin 2007)
- [Directive 76/464/CEE](#) du Conseil, du 4 mai 1976, concernant la **pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique** (Abrogé depuis le 22 décembre 2013 par l'article 22 de la Directive n° 2000/60/CE)
- [Directive du Conseil n° 76/160/CEE](#) du 8 décembre **1975** relative à la qualité des **eaux de baignade** (abrogée par la Directive 2006/7/CE)
- [Décision 77/795/CEE](#) du Conseil du 12 décembre 1977 instituant une procédure commune **d'échange d'informations relatives à la qualité des eaux douces superficielles** dans la Communauté (abrogée par la directive-cadre sur l'eau depuis fin 2007)
- [Directive n° 78-659](#) du 18/07/78 concernant la **qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons** (Texte abrogé depuis le 22 décembre 2013 par l'article 22 de la Directive n° 2000/60/CE)
- [Directive 79/869/CEE](#) du Conseil, du 09/10/1979, relative aux méthodes de mesure et à la fréquence des **échantillonnages et de l'analyse des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire** dans les États membres (abrogée par la directive-cadre sur l'eau depuis fin 2007)
- [Directive n° 79/923/CEE](#) du 30/10/79 relative à la qualité requise des **eaux conchylicoles** (abrogée par la directive-cadre sur l'eau depuis fin 2013)

- [Directive du Conseil n° 80/68/CEE](#) du 17 décembre 1979 concernant la protection des **eaux souterraines** contre la **pollution** causée par certaines **substances dangereuses** (Abrogé par la directive 2006/118/CE)
- [Directive 80/778/CEE](#) du Conseil, du 15 juillet 1980, relative à la **qualité des eaux destinées à la consommation humaine** (Abrogé par la directive n° 98/83/CE)
- [Directive 86/278/CEE](#) du 12 juin 1986 relative à la **protection de l'environnement** et notamment des sols, lors de l'utilisation des **boues d'épuration** en agriculture
- [Directive du Conseil 91/271/CEE](#) du 21 mai 1991 relative au traitement des **eaux urbaines résiduaires**
- [Directive du Conseil n° 91/676/CEE](#) du 12 décembre 1991 concernant la **protection des eaux contre la pollution par les nitrates** à partir de sources **agricoles**
- [Directive du Conseil n° 98/83/CE](#) du 3 novembre 1998 relative à la **qualité des eaux** destinées à la consommation humaine
- [Directive 2004/35/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la **responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux**
- [Directive 2006/11/CE](#) du 15 février 2006 concernant la pollution causée par certaines **substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique**
- [Directive 2006/7/CE](#) du 15/02/06 concernant la gestion de la **qualité des eaux de baignade** et abrogeant la directive 76/160/CEE
- [Directive 2006/44/CE](#) du Conseil, du 6 septembre 2006, concernant la **qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons** (Texte abrogé depuis le 22 décembre 2013 par l'article 22 de la Directive n° 2000/60/CE)
- [Directive 2006/113/CE](#) du 12 décembre 2006 relative à la qualité requise des **eaux conchylicoles**
- [Directive 2006/118/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la **protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration**
- [Directive 2007/60/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'**évaluation et à la gestion des risques d'inondation**
- [Directive 2008/56 CE](#) du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (**directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »**)
- [Directive 2008/105/CE](#) du 16 décembre 2008 établissant **des normes de qualité environnementale** dans le domaine de l'eau (Abroge les directives 82/176/CEE (rejets de mercure), 83/513/CEE (rejets de cadmium), 84/156/CEE (rejets de mercure), 84/491/CEE (rejets d'hexachlorocyclohexane), 86/280/CEE (rejets de certaines substances dangereuses relevant de la liste I de l'annexe de la directive 76/464/CEE))
- [Directive 2009/54/CE](#) du 18 juin 2009 relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des **eaux minérales naturelles**
- [Directive 2009/90/CE](#) du 31 juillet 2009 établissant, conformément à la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, **des spécifications techniques pour l'analyse chimique et la surveillance de l'état des eaux**
- [Directive 2010/75/UE](#) du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux **émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**
- [Directive n° 2013/39/UE](#) du 12/08/13 modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne **les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau**
- [Directive n° 2013/51/EURATOM](#) du 22/10/13 fixant des exigences pour la protection de la santé de la population en ce qui concerne les **substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine**
- [Directive 2007/2/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 **établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE)**
- [Directive 2004/35/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la **responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux**